



Appel à candidature Projet de valorisation agricole St Martin du Var – Les Serres



Contexte de l'appel à projet

Présentation de la commune de St Martin du Var

La commune de Saint-Martin-du-Var, située à 20 km au nord de Nice sur la plaine du Var, est accessible par la route métropolitaine 6202. Son territoire s'étale sur la rive gauche du Var, sur des terrains gagnés sur le Var par les endiguements réalisés au milieu du 19ème siècle et se prolonge en collines. L'altitude s'étage ainsi de 80 m au niveau du Var à 400 mètres sur les coteaux.

Au recensement de 2019, on décompte 3095 habitants. La commune a connu une évolution importante du nombre d'habitants du fait de l'expansion périurbaine de l'agglomération niçoise et de la variété des services offerts par la commune. La commune compte 11 exploitants agricoles dont 6 professionnels.

Le projet agricole porté par la Commune

Déterminés à préserver les espaces agricoles exceptionnels du territoire, et conscients des difficultés pour de jeunes agriculteurs à accéder à la propriété foncière sur la plaine du Var, les élus de la commune de St Martin du Var se mobilisent pour acquérir des terrains à forte valeur agronomique, situés dans la Plaine du Var, et les remettre à la disposition de porteurs de projets agricoles. Grâce à cette politique agricole foncière dynamique, 3 jeunes agriculteurs se sont installés sur des terrains communaux depuis 2018.

Poursuivant sa démarche, la Commune de St Martin du Var est en cours d'acquisition d'une nouvelle parcelle de terre agricole, située au sud du village (quartier Les Serres) sur laquelle elle souhaite de nouveau implanter une activité agricole durable.

Le terrain, d'une superficie totale de 5000 m², situé en bordure du Var, peut accueillir des cultures diverses. Il dispose d'un forage.

La commune cherche aujourd'hui un candidat à l'installation, en capacité de proposer un projet adapté à la superficie et au potentiel du terrain, de préférence en maraichage sous label AB.

Les projets de double activité, et/ou s'appuyant sur un autre terrain complémentaire à celui-ci seront les bienvenus, étant donnée la faible superficie du terrain mis à disposition et l'absence de bâtiment.

Descriptif de l'appel à projet :

Surface totale mise à disposition : 5000 m² (dont Surface Agricole Utile estimée < 4000 m²)

Contraintes spécifiques : sol à améliorer car a subi des dépôts divers et présente des hétérogénéités importantes.

Risque inondation limite l'implantation de serres, et empêche la construction d'un bâtiment.

Modalités de mise à disposition : bail rural

Production : production en Agriculture Biologique (de préférence maraîchage/horticulture)

Commercialisation : pas de vente directe sur le terrain. Vente possible sur marché hebdomadaire communal.

Profil du candidat : Futur agriculteur

Date installation prévue : courant 2023

Localisation : cf. plans détaillés en Annexe 3.

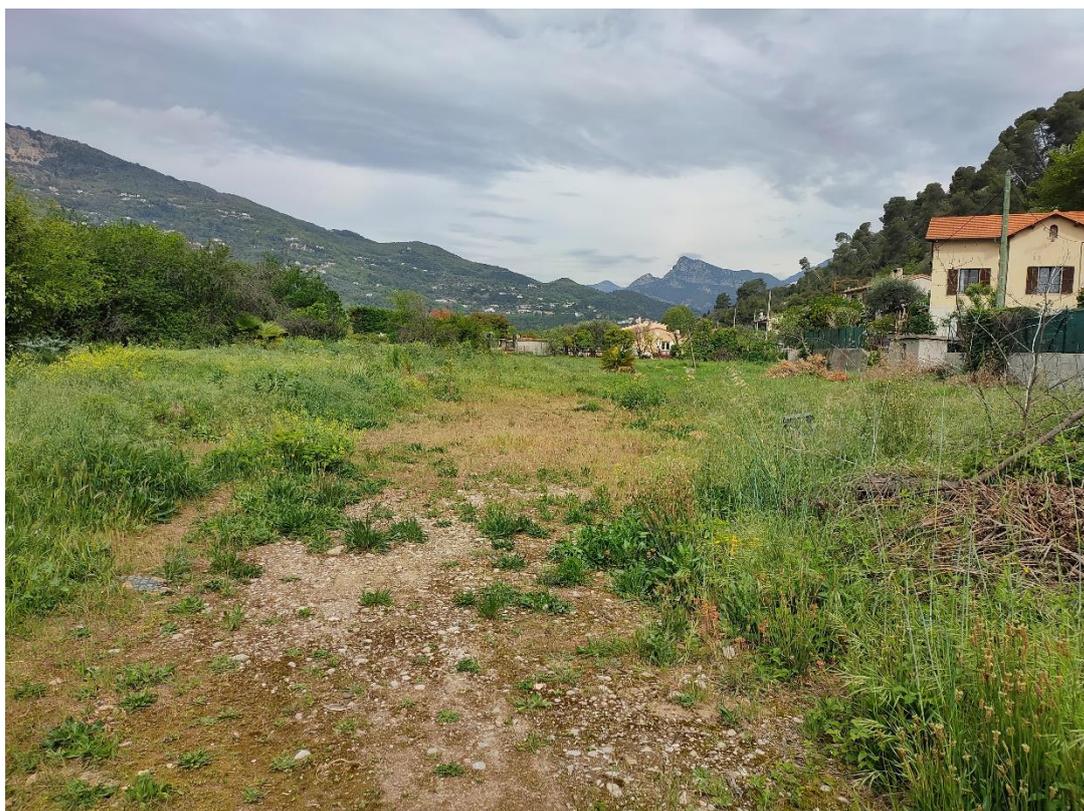
Logement : aucun logement spécifique n'est prévu.

Descriptif du site mis à disposition :

- Terrain plat, situé dans la plaine alluviale du Var
- 5000 m² de terrain mais SAU <4000m²
- Présence d'un forage/Raccordement à l'eau potable en cours
- Accès carrossable
- Possibilité de construction de 2000m² environ de serres. Pas de bâtiment édifiable pour l'heure.
- Site en partie clôturé

Aménagements à la charge du candidat : clôture du site, aménagement du terrain (si besoin de serres, création d'allées, amélioration sol, etc.)

L'étude technique complète, ainsi que les analyses de sol sont disponibles sur demande à la Chambre d'Agriculture.



Appel à candidature- projet agricole – St Martin du Var- Alpes Maritimes - Octobre 2022

Procédure et calendrier de sélection du projet:

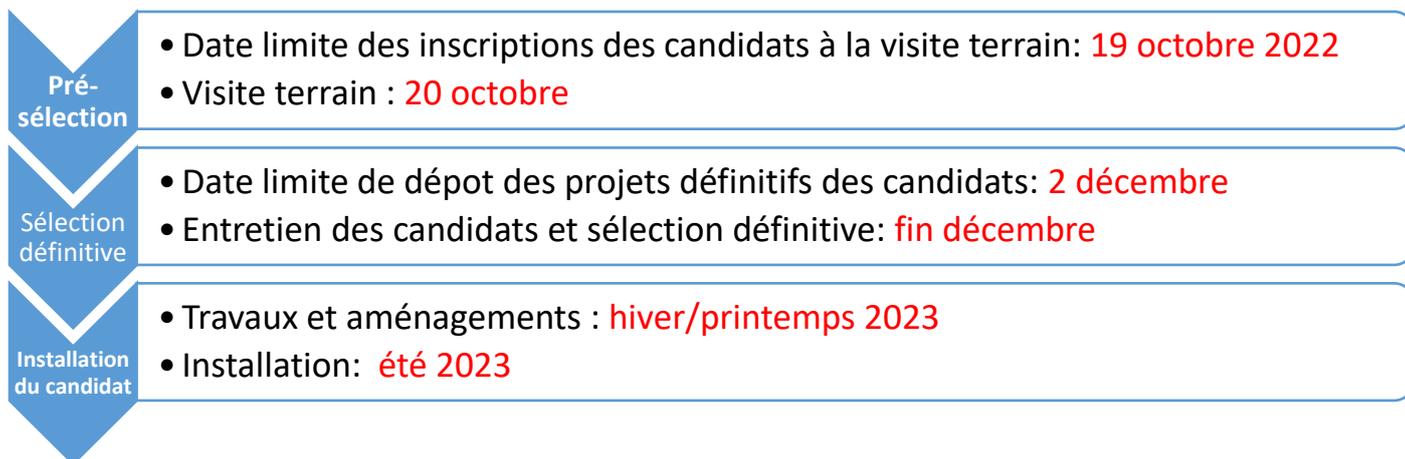
Les candidats intéressés par le projet sont invités à se manifester auprès de la Chambre d'agriculture (coordonnées précisées ci-dessous) pour s'inscrire à la visite de terrain **du 20 octobre**.

Pour valider leur participation à la visite du terrain, il leur est demandé de remplir une fiche d'inscription présentant leur CV et leur projet de façon synthétique. (cf. Annexe 1)

Les candidats seront ensuite invités à déposer leurs dossiers de candidature définitive (cf. Annexe 2), **avant le 2 décembre 2022**.

Ils seront enfin conviés à présenter leur projet devant un comité de sélection qui se réunira **fin décembre 2022**.

La mise à disposition des terrains est prévue dès la sélection du candidat.



Suivi du dossier :

L'inscription pour la visite peut se faire par téléphone ou par mail auprès de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes.

Personne en charge du suivi du dossier à la Chambre d'agriculture :

Estelle PERNOT

Tel : 06.23.32.93.21

Mail : epernot@alpes-maritimes.chambagri.fr

Date limite d'inscription : **19 octobre**

Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes

MIN fleurs 17 – box 85 – 06296 Nice cedex

Tél : 04 93 18 45 00

ANNEXE 1 : FICHE D'INSCRIPTION A LA VISITE TERRAIN

Projet d'installation communale – Commune de St Martin du Var- Les Serres

Visite de terrains prévues le **jeudi 20 octobre 2022**

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse postale

.....

Adresse Mail

Numéro de téléphone

Activité pro. actuelle

Projet agricole envisagé

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Comment avez-vous été informé(e) de cet appel à candidature ?

Fiche à remettre à Estelle PERNOT, par mail ou en main propre avant la veille de la visite, afin de valider l'inscription à la visite des terrains.

ANNEXE 2 : Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter, a minima, les rubriques suivantes :

1/ Etat civil et coordonnées du ou des candidat(s)

2/ Motivations du ou des candidat(s)

2/ Synthèse du parcours professionnel et des compétences du candidat (formations, expériences)

3/ Descriptif technique du projet envisagé

- Production principale
 - Productions envisagées : volumes et calendrier annuel de production
 - Evolution prévue pour les 3 prochaines années
 - Système d'approvisionnement et de distribution d'eau envisagé
- Autre production envisagée ?
- Transformation du produit ?
- Autre(s) projet(s) en parallèle ?

4/ Aménagements et investissements

- Descriptif de l'aménagement envisagé du terrain (avec plan éventuel)
- Liste des investissements nécessaires sur les 3 prochaines années

5/ Commercialisation

- Circuit(s) de commercialisation envisagé(s)
- Démarches déjà réalisées en ce sens

6/ Aspects sociaux et juridique

- Forme juridique envisagée
- Descriptif de la main d'œuvre envisagée (même si familiale)

5/ Éléments économiques et financiers

- Prévisionnel économique sur 3 ans (Produits/Charges/ Marge Brute/EBE/Résultat)
- Plan de financement des investissements sur 3 ans (Prêt ? Apport ? Subvention)

7/ Commentaires éventuels – questions en suspens,

Dossier à remettre à la Chambre d'agriculture APRES avoir visité le terrain, par mail, en main propre ou par voie postale avant le 2 décembre 2022

ANNEXE 3 : Eléments de localisation

